



Compte-Rendu du CCRAFCA du 7 décembre 2021

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour de ce conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes.

Point de situation sur l'activité des GRETA

Les chiffres d'affaires et la trésorerie des GRETA, dans la région académique confirme une situation financière saine des différentes structures. En plus des stagiaires de la formation continue des adultes, le nombre d'apprentis pris en charge est en progression dans le réseau de nos deux académies (+ 28% sur Nice, +18% sur Aix). Il faut cependant être prudent par rapport à ces progressions qui sont en partie liées aux largesses de l'Etat en direction des employeurs qui signent des contrats d'apprentissage (8 000 euros par contrat !) et qui au passage participent au déficit de France compétences. (cf déclaration liminaire de la FSU).

Les prévisions financières pour 2022 dans les différentes structures semblent raisonnables et intégrer le tassement du volume des contrats d'apprentissage et la baisse du paiement des coûts contrats. Cette situation financière est plutôt rassurante pour la pérennité des différentes structures et pour la situation des personnels.

Restructuration du réseau dans l'académie de Nice

L'administration a annoncé l'intégration dans les deux GRETA départementaux de l'académie de Nice du GRETA Tourisme Hôtellerie Restauration à compter du 1^{er} septembre 2022.

La FSU est très interrogative sur cette volonté de mettre fin à un GRETA mono filière en particulier dans ce domaine professionnel. De nombreux arguments sont donnés par l'administration en rapport avec le volet financier, ce qui peut s'entendre. Par contre sur leur vision d'une meilleure « efficacité de l'action commerciale » ou d'un « accroissement du professionnalisme » nous sommes très dubitatifs.

Face à ces nouveaux changements dans le réseau de la Formation Continue des Adultes, la FSU sera très vigilants sur plusieurs points :

- Maintien des emplois, c'est-à-dire aucun licenciement ni mobilité géographique forcée
- Maintien des différentes antennes existantes
- Poursuite et amplification des relations avec la branche professionnelle
- Nécessité d'anticiper les éventuelles conséquences sur la démarche qualité et le portage des marchés

Harmonisation des pratiques RH

Il faut distinguer des « chantiers » qui sont en cours et qui vont nécessiter la tenue de nouveaux GT qui seront l'émanation du CCRAFCA et des annonces immédiates concernant les salaires des coordonnateurs. La FSU est intervenue pour rappeler en préambule que pour que les GRETA restent attractifs pour recruter des personnels, cela implique d'une part de respecter les personnels embauchés et d'autre part les règles existantes en particulier en ce qui concerne l'avancement.

Coordonnateurs des Greta-Cfa : un début de réponse salarial à l'importante charge de travail.

Le recteur de région a proposé une majoration indiciaire pour revaloriser certains coordonnateurs. Cette majoration tiendrait compte soit de missions particulières soit de la complexité de la mission, mais ne durerait que le temps de la mission.

Ce n'est malheureusement pas tant la charge de travail que la difficulté de recrutement et la fuite de coordonnateurs vers de meilleurs salaires dans d'autres organismes de formation qui ont poussé les deux rectorats à faire une proposition salariale. Et si nous ne pouvons que regretter que cette mesure soit limitée, le choix de points d'indice plutôt qu'une prime (n'entrant pas en compte dans le calcul de la retraite) nous satisfait.

Concrètement de quoi s'agit-il ?

Une majoration indiciaire (MI) donnerait 15 points d'indice supplémentaires (70,29 euros brut mensuel).

Donneraient droit à cette MI, après validation par la direction opérationnelle du GRETA-CFA :

Missions particulières

Gestion de site	→1 MI (soit 70,29 euros brut mensuel)
Direction d'IFAS	→2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)
Relais ponctuel de CFC	→2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)

Complexité de la mission

A ce chapitre le rectorat prendrait en compte un certain nombre de critères à savoir :

Nombre de stagiaires ou d'apprentis en charge supérieur ou égal à 100

Nombre d'actions (ou groupes) supérieur ou égal à 10

Nombre de mesures de financements à gérer supérieur ou égal à 4

Nombre de formateurs à gérer supérieur ou égal à 10

Nombres de sites d'intervention supérieur ou égal à 2

Si la mission remplit 2 de ces critères →1 MI (soit 70,29 euros brut mensuel)

Si la mission remplit 3 ou plus de ces critères →2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)

Harmonisation des grilles de rémunération

Ce dossier doit concerner d'ici au 1^{er} janvier 2023 les personnels administratifs sauf ceux de catégorie A.

Pour la FSU cette volonté est intéressante mais il faudra être vigilant à ce que les nouvelles grilles prennent en compte à la fois l'augmentation des indices pour les débuts de carrière mais aussi l'étalement des indices pour éviter « un tassement » de la grille indiciaire.

Recrutement des CFC au niveau régional mais affectation et gestion au niveau académique

C'est un chantier à l'étude avec la volonté d'aboutir à une procédure de recrutement au niveau de la région académique avec un jury composé de personnels des deux académies. Des échanges plus approfondis doivent avoir lieu pour aboutir à un document qui fera référence. La volonté de l'administration est d'avoir le même mode de recrutement sur l'ensemble du réseau et de fait d'« ouvrir » le vivier de recrutement. Des réflexions ont lieu également autour du calendrier, la FSU a alerté sur un décalage trop tardif qui pourrait empêcher la mise au mouvement de postes de collègues issus de la formation initiale.

L'administration nous a informé de la mise en œuvre très prochainement de 5 référents filières (THR, Numérique, sanitaire et social, Industrie, Commerce Vente) qui sont en train d'être choisis. Ils recevront une lettre de mission pour deux ans avec une fiche de postes. La FSU sera très vigilante pour que le temps de ces référents soit bien compensé dans les structures où ils travaillent.

Formateurs et compétences rares

L'administration envisage de pouvoir faire varier la rémunération dans certains métiers afin de pouvoir trouver des formateurs. Ce sera un examen au cas par cas en fonction des situations dans les territoires concernés. La FSU a alerté l'administration en appelant à utiliser avec beaucoup de précautions cette possibilité afin de ne pas engendrer des tensions au sein des équipes du réseau.

Pour permettre aux personnels intervenant dans la FCA et dans l'apprentissage d'être informés et d'agir, la FSU va organiser un stage régional de formation syndicale avant l'été 2022.